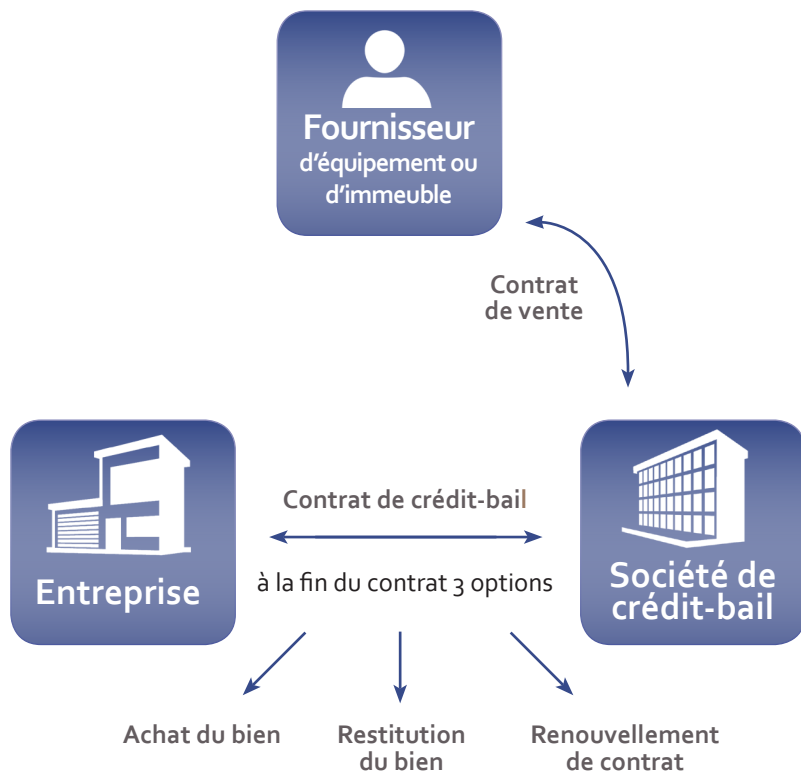


CRÉDIT-BAIL

Un outil au service du financement des entreprises

Définition : Le crédit-bail est un **contrat de location** d'une **durée déterminée**, passé entre une entreprise (industrielle ou commerciale) et une société de crédit-bail. Ce contrat est assorti d'une **promesse de vente à l'échéance du contrat**. L'utilisateur est donc **locataire du bien** et peut en **devenir propriétaire à l'issue du contrat**.



ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

LES CHIFFRES

- 64 établissements de crédit-bail mobilier
- 35 établissements de crédit-bail immobilier
- L'ASF représente 95 % de part du marché

OBJECTIFS

Permettre à l'entreprise de **DISPOSER IMMÉDIATEMENT D'UN ÉQUIPEMENT** ou d'un **IMMEUBLE PERFORMANT, SANS QUE SA TRÉSORERIE NE SOIT AFFECTÉE PAR UN APPORT INITIAL**

APPORTS à l'économie et aux entreprises

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

- Sur les 20 dernières années, le crédit-bail a permis de financer plus de 100 Mds € d'investissement immobilier pour les entreprises
- 100 % des opérations concernent des bâtiments industriels, entrepôts et locaux d'activités situés sur l'ensemble du territoire français

CRÉDIT-BAIL MOBILIER 2011-2015

- 180.000 matériels d'informatique et de bureautique par an
- 150.000 matériels d'équipements par an
- 500.000 véhicules automobiles et utilitaires par an

POURQUOI PROMOUVOIR CE DISPOSITIF ?

- **SOUTENIR**. Un outil d'accompagnement de proximité et de soutien de l'activité économique et du tissu industriel local pour les PME/TPE
- **MODERNISER**. L'entreprise dispose en permanence d'un matériel de pointe performant et écologique
- **FINANCER**. L'entreprise accède à des ressources financières à long terme dans une période financière contrainte (Bâle III et IV / CRD)
- **UNE EXCELLENCE FRANÇAISE** : les deux premiers européens sont français